

PRIX DE LA MEILLEURE AGENCE DE VOYAGES OU DU MEILLEUR ETABLISSEMENT  
DE LOISIRS

**GRILLE DE NOTATION POUR LES AGENCES DE VOYAGES**

Dénomination de l'établissement : .....

Date de l'évaluation : .....

N°	CRITERES	NOTE
<b>A- COMMERCIALISATION DE PRODUITS TOURISTIQUES</b>		
Circuit national : Il couvre plusieurs régions du pays / Circuit régional : il couvre une seule région du pays		
1	Citer au moins trois circuits régionaux commercialisés en 2022 (éléments de preuve à fournir) <b>2 points par circuit</b>	/6
2	Citer au moins trois circuits nationaux commercialisés en 2022 (éléments de preuve à fournir) <b>2 points par circuit</b>	/6
<b>B- INNOVATION ET TIC</b>		
3	Site internet de promotion en français et une autre langue étrangère depuis au moins 12 mois (communiquer le lien) <b>2 points par langue</b>	/4
4	Présence active sur les réseaux sociaux (communiquer l'adresse et le nombre d'abonnés). <b>A partir de 5 000 abonnés 1 point puis 1 point supplémentaire pour tous les 1 000 autres. A partir de 8 000 abonnés les 4 points sont validés</b>	/4
5	Conception, promotion et vente de circuits sur les plateformes digitales de l'entreprise ( <b>2 points</b> ) ou de plateformes digitales partenaires (site internet et réseaux sociaux) : <b>2 points</b>	/4
6	Réservations d'autres produits sur les plateformes digitales (Hébergement, véhicules, spectacles) <b>2 points par type de réservation</b>	/6
<b>C- ORGANISATION ET PARTICIPATION AUX ACTIVITES PROMOTIONNELLES</b>		
7	Organisation d'une manifestation promotionnelle d'intérêt touristique en Côte d'Ivoire ou à l'étranger (2 points pour la Côte d'Ivoire et 2 points pour l'étranger) <b>Apporter la preuve de l'organisation</b>	/4
8	Participation à 3 activités promotionnelles d'intérêt touristique au moins au plan local (fournir les preuves) <b>3 points par activité</b>	/3
9	Participation à une activité promotionnelle d'intérêt touristique au plan international (preuve à fournir)	/5
10	Organisation et promotion d'activités de loisirs (colonies de vacances, campings, jeux traditionnels, etc.)	/6
11	Sécurité physique lors des activités (photos et brève description des dispositions prises)	/2

12	Sécurité sanitaire lors des activités (photos et brève description des dispositions prises)	/2
13	Utilisation d'énergies renouvelables lors des activités	/2
14	Promotion de l'artisanat local sur les plateformes digitales et lors des activités	/2
<b>D- ENGAGEMENT CITOYEN</b>		
15	Aménagement, conditionnement et promotion de sites d'intérêt touristique privés (fournir les preuves)	/8
16	Actions sociales en faveur des populations locales (au moins 3 actions) <b>2 points par action</b> (don d'équipements, construction d'infrastructures communautaires)	/4
17	Niveau d'implication des populations locales dans les activités de l'agence de voyages. (utilisation des guides locaux : <b>2 points</b> , partenariats avec les restaurateurs locaux : <b>2 points</b> , immersion dans les villages d'accueil : <b>2 points</b> , rémunération directe aux populations locales : <b>2 points</b> )	/8
<b>E- PARTENARIAT</b>		
18	Partenariat formel avec les TO et agences de voyages au plan local en 2021 et 2022 (copie du partenariat signé)	/2
19	Partenariat formel avec les TO ou agence de voyages internationaux en 2021 et 2022 (copie du partenariat signé) <b>2 points pour TO et 2 points pour agence de voyages</b>	/4
<b>F- QUALIFICATION</b>		
20	Formation Professionnelle continue du personnel en tourisme pris en charge par l'entreprise au cours de l'année 2022 (attestations de formation)	/4
21	Pratique de l'anglais et/ou d'autres langues étrangères	/3
22	Renforcement de capacités (existence d'attestations de formations)	/3
<b>G- POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE</b>		
23	Promotion d'une charte diffusée auprès de la clientèle	/2
<b>H- EQUIPEMENTS</b>		
24	Equipements informatiques de pointe	/2
<b>I- SITUATION FISCALE ET SOCIALE</b>		
25	Attestation de Régularité Fiscale à jour	/2
26	Déclaration à la CNPS d'au moins 2/3 du personnel	/2
<b>TOTAL</b>		<b>/100</b>